

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BESANCON

1 RUE MEGEVAND  
PALAIS DE JUSTICE 25 000 BESANCON  
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR  
MINITEL: 3617 INFOGREFFE OU TEL.: 0891 01 11 11

SCP D AVOCATS SCHAUFELBERGER-  
MONNIN

116 GRANDE RUE  
25000 BESANCON

V/REF :

N/REF : 77 B 15 / 2007-A-1029

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BESANCON certifie qu'il a reçu le 21/03/2007,

Acte S.S.P. en date du 01/06/2006

- DEMISSION DE MR DESCHASEAUX EN QUALITE D ADMINISTRATEUR

P.V. du conseil d'administration du 13/11/2006

- Changement du président du conseil d'administration

Concernant la société

AUDIT, CONSEIL, EXPERTISE (A.C.E.) SOCIETE D'EXPERTISE COMPTA BLE ET DE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES.

Société anonyme

5 CHE. DE PALENTE

LE SEQUOIA

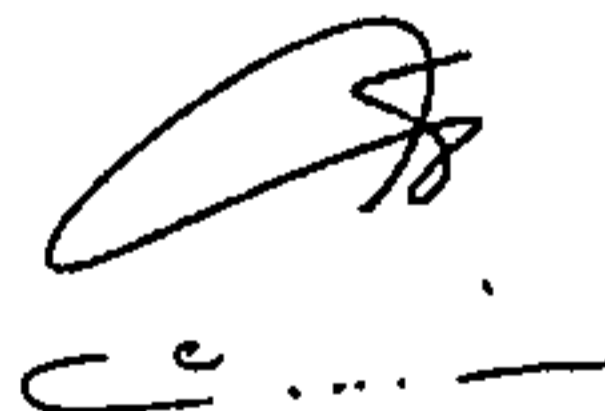
25000 BESANCON

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-1029 le 21/03/2007

R.C.S. BESANCON 309 277 275 (77 B 15)

Fait à BESANCON le 21/03/2007,

Le Greffier





# AUDIT CONSEIL EXPERTISE

Société anonyme  
 au capital de 289 800 euros  
 Siège social : 5 chemin de Palente  
 25000 BESANCON  
 R.C.S. BESANCON 309 277 275



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 novembre 2006

L'an deux mil six  
 et le treize novembre à dix sept heures

Les administrateurs de la société AUDIT CONSEIL EXPERTISE se sont réunis au siège social sur convocation de la présidente, Madame Nathalie FENART.

**SONT PRESENTS** et ont signé le registre de présence :

- Madame Nathalie FÉNART, Présidente
- Monsieur Jean-Louis MOUGIN
- la SARL ABCE, représentée par Madame Murielle GÉNIN

Le Cabinet PROCOMPTA, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, représenté par Monsieur Bernard ZWIBEL assiste à la réunion.

Plus de la moitié des membres en exercice du conseil d'administration étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Maître Thierry MONNIN remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Assistent également au conseil :

Maître Patricia VERNIER et Maître Thierry MONNIN.

M Maître VERNIER interroge le Président d'une part sur la subsistance de mentions erronées figurant sur l'extrait K-bis savoir la présence de Monsieur DESCHASEAUX alors qu'il est démissionnaire au 1<sup>er</sup> juin 2006 ; et d'autre part sur l'existence de l'ordonnance ayant autorisé le report de l'assemblée annuelle.



La Présidente indique que les formalités seront réalisées à l'issue du présent Conseil d'Administration et remet à Maître VERNIER copie de la requête et de l'ordonnance en date du 15 septembre 2006 ayant autorisé le report.

## **ORDRE DU JOUR**

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice
- Conventions de l'article L 225-38 du Code de commerce
- Proposition de nomination et de renouvellement d'administrateurs
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions
- Questions diverses

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Comptes sociaux**

La Présidente présente et commente les projets de comptes sociaux arrêtés à cette date et soumis au conseil d'administration. Puis il fait un exposé sur la marche de la société au cours de l'exercice.

Monsieur MOUGIN indique au Conseil les points sur lesquels il souhaite faire des observations :

- La méthode de valorisation des en-cours retenue au 31 mars 2006 est-elle identique à celle du 31 mars 2005, compte tenu de l'écart en valeur absolue d'un exercice à l'autre et de l'augmentation du taux de vacation horaire de certains collaborateurs. Le Directeur Général confirme la pérennité de la méthode.
- Une charge à payer de la SARL RGV apparaît dans les comptes pour un montant de 17 700 € H. T., hors frais de déplacement. Le Directeur Général répond qu'il s'agit de prestations de conseil.

### **Affectation du résultat**

La Présidente suggère d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte « réserves statutaires ou contractuelles » à concurrence de 14 551,22 €, et à une distribution de dividendes à concurrence de 125 580 € soit 6,50 € par actions.

### **Conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce**

Puis la Présidente fait le point sur les différentes opérations susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L 225-38 du code de commerce et qui ont eu effet au cours de l'exercice.



### Mandats

La Présidente indique que son mandat d'Administrateur arrive à échéance à la prochaine assemblée.

### Proposition de nomination et de renouvellement d'administrateurs

- Renouvellement du mandat de Madame Nathalie FÉNART
- Proposition de nomination en tant qu'Administrateur d'un membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes tels que Monsieur Henry-Jan SALAIRE ou encore Monsieur Francis COMBEL qui sont déjà actionnaires. D'autres candidatures pourront être proposées à l'Assemblée Générale.

Après échange de diverses observations et le conseil ayant délibéré, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

## VOTE DES RESOLUTIONS

### Première résolution

Le conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006 se soldant par un bénéfice de 140 131,22 € en vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée par Mesdames Nathalie FÉNART et Murielle GÉNIN et rejetée par Monsieur Jean-Louis MOUGIN.

### Deuxième résolution

Le conseil décide de proposer à l'assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte « réserves statutaires ou contractuelles » à concurrence de 14 551,22 €, et à une distribution de dividendes à concurrence de 125 580 € soit 6,50 € par actions.

Cette résolution est adoptée par Mesdames Nathalie FÉNART et Murielle GÉNIN. Monsieur Jean-Louis MOUGIN s'abstient.

### Troisième résolution

Le conseil d'administration décide de soumettre à l'assemblée :

- Le renouvellement du mandat de Madame Nathalie FÉNART
- La nomination en tant qu'Administrateur d'un membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes tels que Monsieur Henry-Jan SALAIRE ou encore Monsieur Francis COMBEL qui sont déjà actionnaires. D'autres candidatures pourront être proposées à l'Assemblée Générale.



Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

#### **Quatrième résolution**

Le conseil arrête ainsi qu'il suit l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2006
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce
- Approbation desdits comptes et quitus aux administrateurs ainsi qu'aux commissaires aux comptes
- Affectation des résultats
- Nomination et renouvellement d'administrateurs

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

#### **Cinquième résolution**

Le conseil donne tous pouvoirs à son président pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée générale, prévue le mercredi 20 décembre à 17 heures au siège de la société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

#### **Sixième résolution**

Le conseil d'administration procède à la rédaction du texte des résolutions à soumettre à l'assemblée et correspondant à l'ordre du jour qu'il vient d'arrêter.

Le projet de rapport est définitivement mis au point et approuvé, de même que l'exposé sommaire de la situation de la société et le tableau des résultats financiers de la société prévus par les articles 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

#### **Septième résolution**

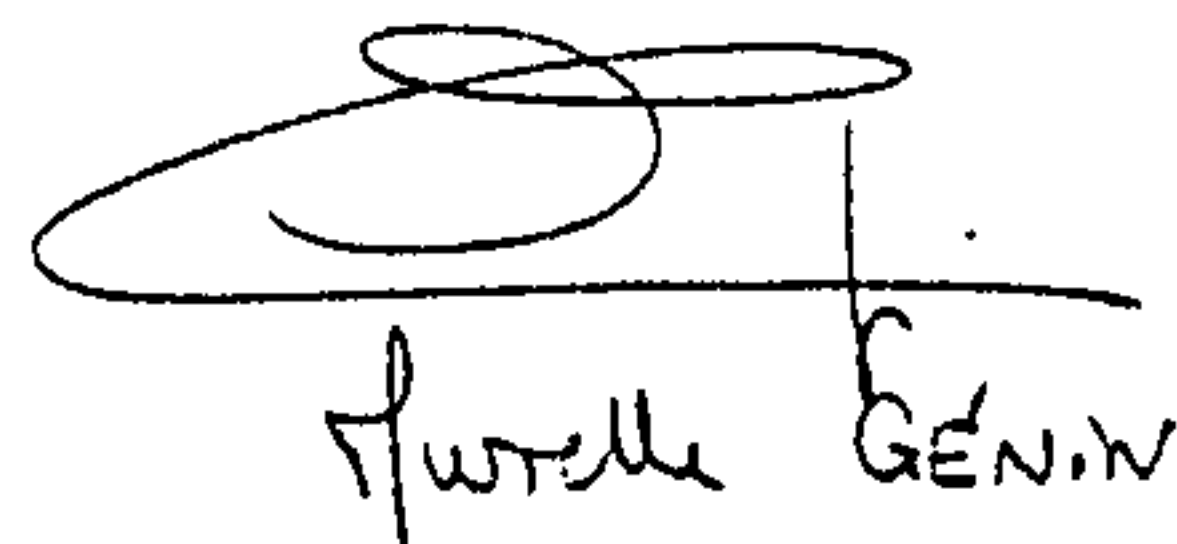
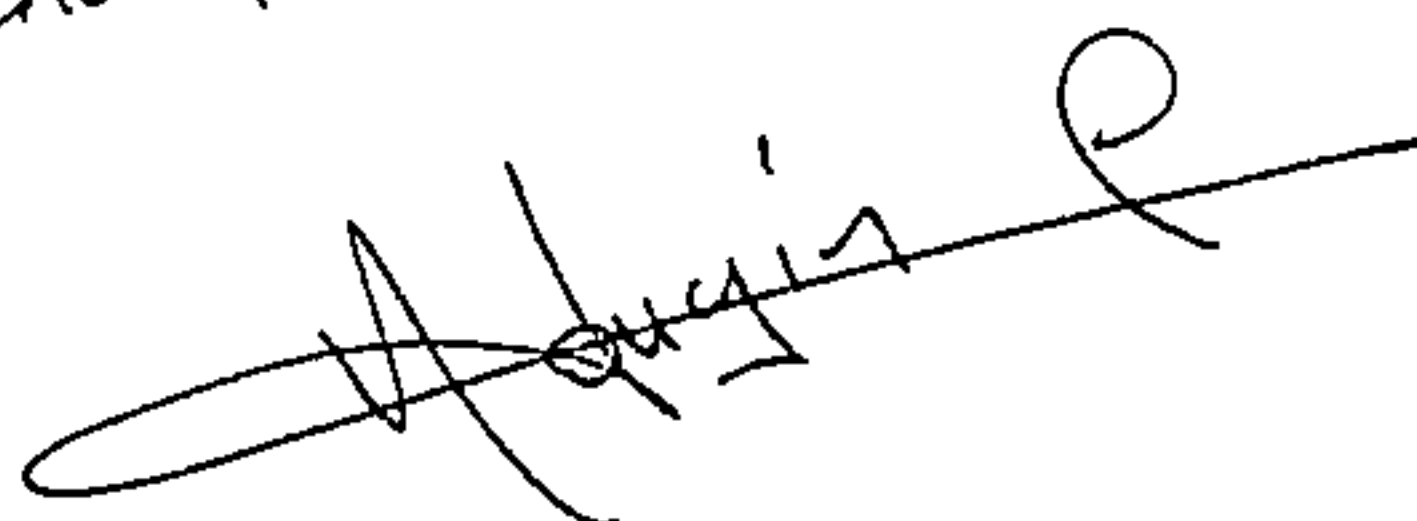
Le mandat de Directeur Général de Monsieur Christophe DESCHASEAUX a pris fin le 20 janvier 2006, avec pour conséquence de mettre un terme aux mandats des Directeurs Généraux Délégués de Messieurs Michel BERTHET, Gilles MONNIN, et Joseph ROTA-GRAZIOSI.

Madame Murielle GÉNIN a été nommée Directeur Général en remplacement de Monsieur Christophe DESCHASEAUX le même jour, soit le 20 janvier 2006.

Madame Murielle GÉNIN expose qu'à cette même date elle avait souhaité continuer d'être assistée des trois mêmes Directeurs Généraux Délégués, et que la reconduction n'ayant pas été formalisée lors de ce Conseil d'Administration mais ayant perduré dans les faits, elle propose que ces fonctions soient, en conséquence, confirmées respectivement à Messieurs Michel BERTHET, Gilles MONNIN, et Joseph ROTA-GRAZIOZI.

Cette résolution est adoptée par Mesdames Nathalie FÉNART et Murielle GÉNIN et rejetée par Monsieur Jean-Louis MOUGIN.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les administrateurs.



Murielle GÉNIN

**Christophe DESCHASEAUX**

28 C rue de la Cassotte

25000 BESANCON

**SA ACE**

5 chemin de Palente

Le 1<sup>er</sup> juin 2006

25000 BESANCON

Mesdames, Messieurs,

Conformément à nos accords, je vous confirme par la présente ma démission de mes fonctions d'administrateur de la société.

Cette démission prendra effet à compter de ce jour.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

